

## 9.—Accidents du travail, mortels, 1923 et 1924.

Industries.	Douze mois, 1923.		Neuf mois, 1924.	
	Nombre d'accidents.	Pourcentage du total.	Nombre d'accidents.	Pourcentage du total.
Agriculture.....	129	9.1	71	7.6
Chantiers de coupe de bois.....	195	13.8	143	15.3
Pêche et chasse.....	29	2.1	25	2.7
Mines, usines d'affinage et carrières.....	187	13.3	129	13.8
Manufactures.....	198	14.0	130	14.0
Construction.....	177	12.5	146	15.6
Transports et utilités publiques.....	372	26.4	217	23.1
Commerce.....	24	1.7	8	0.9
Service.....	61	4.3	21	2.2
Diverses.....	40	2.8	45	4.8
<b>Toutes industries.....</b>	<b>1,412</b>	<b>100.0</b>	<b>935</b>	<b>100.0</b>

Durant les trois premiers trimestres de 1924 on a compté 935 accidents du travail ayant entraîné la mort, comparativement à 1,033 pendant les neuf mois correspondants de l'année précédente. Ce déclin de 9.5 p.c. est surtout attribuable à la réduction du nombre des catastrophes, c'est-à-dire des accidents ayant causé la mort de cinq personnes au moins. Entre janvier et septembre 1923, 70 personnes avaient perdu la vie dans des accidents de cette nature, tandis qu'il n'y en eut que 14 en 1924.

Sur les 1,412 accidents mortels survenus au Canada en 1923, 372, soit 26.4 p.c. appartiennent au groupe des transports et utilités publiques, dont 168 dans les chemins de fer et 100 ou 7.1 p.c. dans les transports par eau; dans les chemins de fer 97 décès sont ceux de personnes frappées ou écrasées par les trains ou bien serrées entre les wagons; 28 étaient la suite de déraillements ou collisions; enfin, 25 victimes étaient tombées des wagons et locomotives. Dans les transports par eau, 59 décès sont des noyades, 18 furent causés par des chutes dans les cales, 10 par des chutes sur les ponts et 7 dans la manipulation des cargaisons, etc. Le groupe des manufactures revendiquait 198 décès, soit 14 p.c. du total de l'année, 56 étant causés par les machines et leurs agrès et 15 par l'électricité. Dans le groupe des mines, du traitement des minerais et des carrières on en comptait 187, soit 13.3 p.c. de l'ensemble des accidents mortels, dont 113 pour les houillères seulement; sur ce nombre, 48 décès furent causés par la chute de roches ou pierres, etc., et les éboulements et 35 par des explosions, notamment celle qui se produisit en février à Cumberland, C.B. et fit 33 victimes. Les wagons et wagonnets des mines et carrières ont fait périr 19 personnes. Dans l'industrie de l'abatage du bois, on a signalé 195 décès de cette nature, soit 13.8 p.c. du total. L'écrasement par les arbres, branches, etc., fit 78 victimes et 39 autres périrent de noyades; proportionnellement à son personnel cette industrie est considérée comme l'une des plus périlleuses. Dans l'agriculture, les décès accidentels furent au nombre de 129, soit 9.1 p.c. du total, dont 46 causés par des chevaux emballés, des ruades, etc., et 9 par des taureaux furieux.

Pour l'ensemble des industries on peut classifier ainsi les causes de décès: 92 sont dus à la machinerie et aux moteurs, 55 aux monte-charge, grues et ascenseurs et 207 à des substances dangereuses parmi lesquelles 16 décès causés par des échappements de vapeur, des explosions de chaudières et d'air comprimé, 85 à des subs-